

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	13
----	----	----

Séance ordinaire du Lundi 23 mai 2016

Date de la convocation : 10/05/2016

Affichage du 30/05/2016
au 02/07/2016

L'an deux mille seize, le lundi vingt-trois mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, **Maire**.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Caroline MOUTIER, Hervé NIVA, Ronald STIBLING, Pascale RIEDINGER, Guillaume DUMONT, Pascale WEISSENBACH, Jonathan KAISER.

Excusé : Gérard LEVY.

Absent : Pascal DIEMER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Création d'un budget annexe «assainissement»
02	Création d'un budget annexe «lotissement»
03	Rajout de «l'impasse des coquelicots» dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement
04	Délibération modificative n° 01-2016
05	Délibération modificative n° 02-2016
06	Fondation patrimoine «Travaux à l'église» : REPORTE
07	Carte communale - Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.)
08	Embauche d'un CAE - CUI administratif
09	Périscolaire : tarifs 2016
10	Divers et communications

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AVRIL 2016

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération

N° 01 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

En raison des travaux de mise en conformité du système d'assainissement notamment :

- La mise à jour du schéma directeur d'assainissement par la société LAMBERT de Sarrebourg
- et

- L'étude de l'état physique des milieux récepteurs par la société FLUVIALIS de Guerstling

Il y a lieu de procéder à la création d'un budget annexe «assainissement»

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- La mise en place d'un budget annexe «assainissement»
- Charge le maire de l'exécution de la présente décision.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

Objet de la délibération

N° 02 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

En vue de la création d'un lotissement à l'entrée du village, dans la route de Waltembourg ; il y a lieu de procéder à la création d'un budget annexe «lotissement»

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- La mise en place d'un budget annexe « lotissement »
- Charge le maire de l'exécution de la présente décision
- Autorise le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

Objet de la délibération

N° 03 - RAJOUT DE L'IMPASSE DES COQUELICOTS DANS LE CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT :

Dans le cadre de la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement, le conseil municipal décide d'inclure dans la voirie communale, l'impasse « des coquelicots » créée en octobre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'intégration de la longueur de l'impasse des coquelicots dans le prochain calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Fixe la longueur de cette voie à 50 mètres
- Autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

/

Objet de la délibération

N° 04 - DECISION MODIFICATIVE N° 01-2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

Budget M14 - Section d'investissement :

Opération n° 181 - Enfouissement des réseaux route de Waltembourg
1^{ère} tranche

- Compte 2315 : Installations, matériel et outillage + 7 000,00 €

Opération n° 171 - Numérisation de l'Etat civil

- Compte 2183 : Frais réalisation document - 7 000,00 €

Opération n° 189 - Mise en place d'un poteau incendie rue des vergers

- Compte 21568 : Matériel d'incendie + 2 300,00 €

Opération n° 174 - Sanitaires dans les écoles communales

- Compte 2313 : Constructions - 2 300,00 €

/

Objet de la délibération

N° 05 - DECISION MODIFICATIVE N° 02-2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

Budget M14 - Section de fonctionnement :

Dépense : Compte 657364 : Subvention à caractère industriel + 1 000,00 €

Dépense : Compte 60612 : Energie, électricité - 1 000,00 €

/

Objet de la
délibération

N° 06 - FONDATION PATRIMOINE «TRAVAUX EGLISE» : REPORTÉ

/

Objet de la
délibération

N° 07 - CARTE COMMUNALE - RENOUELEMENT DE LA ZAD (ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE)

Au vu du nombre de demandes de terrains constructibles auxquelles la commune ne pouvait pas répondre, le conseil municipal, par délibération en date du 07 juillet 2005, avait mis en place une Zone d'Aménagement Différé dans la rue des vergers, dans le but de créer un lotissement.

Cette zone expire de plein droit en 2018. Mais la loi de 2010 sur le «Grand Paris» prévoit la caducité de toutes les Z.A.D. à la mi-juin de 2016. Aussi, pour permettre son prolongement, la ZAD doit faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le renouvellement par tacite reconduction de cette Zone d'Aménagement Différé pour une période de cinq années..

/

Objet de la
délibération

N° 08 - CONTRAT AMENAGEMENT DANS L'EMPLOI OU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'embauche d'un contrat unique d'insertion (CAE - CUI), à compter du 1^{er} juillet 2016 dans le cadre des travaux administratifs à la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un Contrat d'Aménagement dans l'Emploi, ou un Contrat Unique d'Insertion, à raison de 20 heures par semaine.
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces à intervenir.

/

Objet de la
délibération

N° 09 - PERISCOLAIRE - TARIFS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs comme suit, qui tiennent compte des participations financières des communes, de la C.A.F, et d'éventuels autres partenaires. Ils sont forfaitaires et peuvent être à tout moment modifiés par délibération du conseil municipal.

**TARIFS PAR JOUR ET PAR ENFANT,
MODULABLES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL**

	Tarif de base extérieurs	Tarif de base Henridorff, Waltembourg avec participation CAF et communes, avant modulation du quotient familial
Matin : 7 h 45 - 8 h 40 Accueil école	3,00 €	2,00 €
Midi : 11 h 30 - 13 h 25 repas compris (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	10,50 €	8,00 €

Midi : 11 h 20 - 12 h 15 (mercredi)	3,00 €	2,00 €
Soir 1 : 15 h 45 - 16 h 30	1,50 € Pas de modulation quotient familial	1,00 € (0,50 € pour les parents, 50% étant pris en charge par les communes) Pas de modulation quotient familial
Soir 2 : 16 h 30 - 18 h 30	4,50 € avec goûter	3,00 € avec goûter
Forfait journée complète 7 h 30 - 18 h 30	16,50 €	12,00 €

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial pour les habitants de Henridorff et de Waltembourg suivant le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF APPLIQUE
Plus de 1 100,00 €	Tarif 4 : Tarif de base Henridorff et Waltembourg
De 761,00 € à 1 100,00 €	Tarif 3 : 8 % de réduction
De 600,00 € à 760,00 €	Tarif 2 : 20 % de réduction
Moins de 599,00 €	Tarif 1 : 40 % de réduction

Pour les extérieurs non-résidents à Henridorff ou à Waltembourg, le coût réel de l'accueil n'est pas financé par la commune d'origine des familles. Par conséquent, le tarif de base «extérieurs» sera appliqué.

- Approuve le nouveau règlement intérieur de l'accueil «périscolaire» tenant compte de ces nouveaux tarifs.

Divers et communications :

1. Travaux mairie : Les travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie devraient débutés début de l'automne. La commission des travaux, en l'occurrence tous les membres du conseil municipal qui le souhaitent se réuniront le lundi 30 mai pour discuter du projet.
2. Journée citoyenne : Elle aura lieu le samedi 28 mai. A ce jour 80 personnes sont inscrites et 10 ateliers ont déjà été mis en place. La municipalité offrira le repas de midi à tous les participants
3. Salle socioculturelle : Des dégâts et du vol de vaisselle sont fréquemment constatés après les manifestations. Etant donné que la commune a investi dans l'achat de vaisselle complémentaire, le matériel sera mis sous clé. Le WC handicapés est toujours hors d'usage suite au sinistre occasionné lors du vide grenier du 17 avril. Il est demandé à l'association « les enfants d'abord » de régler le problème au plus vite avec leur assurance.
4. Règlement municipal : La société ECOLOR de Fénétrange propose une réunion le 9 juin à 18 heures
5. Assainissement ECP : Une étude complémentaire pour réaliser la campagne de mesures des Eaux Claires Parasites aura lieu prochainement. Le devis de cette étude s'élève à 1 900,00 € H.T. pour la commune et 500,00 € H.T. seront pris en charge par l'étude LAMBERT.
6. Maisons fleuries : L'opération sera renouvelée cette année.
7. Ligne de trésorerie : Jean-Marc NOBLET est chargé de revoir les modalités de renouvellement.
8. Groupe scolaire : le groupe scolaire est classé en 4^{ème} catégorie, il convient de procéder à une nouvelle visite de sécurité électrique des bâtiments.
9. Terrain : M. Didier SCHOTT est vendeur d'une parcelle boisée sise au lieu-dit «Rouillon», section E, parcelle n° 63 d'une surface de 117,60 ares. Celle-ci a été plantée en 2002 de mélèzes 2/3 et merisiers 1/3.

La séance a été levée à 22 heures 45.

ÉMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1er Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^{ème} Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller : Excusé	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald, Conseiller :	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :	KAISER Jonathan, Conseiller :